

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 4 octobre 2022

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 04

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 04

Nombre de votants : 32

**OBJET**

Affaire n° 2022-149

**RENOUVELLEMENT DE  
L'ADHESION DE LA VILLE A  
L'ASSOCIATION  
PARLEMENT MONDIAL DES  
VILLES / GLOBAL  
PARLIAMENT OF MAYORS  
(GPM)  
ET COTISATION DE LA  
COMMUNE – ANNEE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi quatre octobre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Garcia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Gilda Bréda.

**Absents représentés** : Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe par M. Henry Hippolyte, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla, Mme Aurélie Testan par Mme Véronique Bassonville.

**Arrivée(s) en cours de séance** : Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe à 17 h 10 (affaire n° 2022-137), MM. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint, Zakaria Ali et Mme Sophie Tsiavia à 17 h 16 (affaire n° 2022-138).

**Départ(s) en cours de séance** : néant.

**Absents** : M. Patrice Payet M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye (excusée), Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 26 septembre 2022.

- la liste des délibérations a été affichée le 5 octobre 2022.

LE MAIRE  
  
Olivier HOARAU

Affaire n° 2022-149

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION  
PARLEMENT MONDIAL DES VILLES / GLOBAL PARLIAMENT OF MAYORS (GPM)  
ET COTISATION DE LA COMMUNE – ANNEE 2022**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n° 2020-026 du 2 juin 2020, relative aux délégations du Maire ;

**Vu** le rapport présenté en séance le 4 septembre 2022 ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la ville de Le Port à l'association Parlement Mondial des Villes / Global Parliament of Mayors (GPM) pour la période 2022-2026 ;

**Article 2 :** d'approuver la cotisation de la Ville à GPM pour l'année 2022 pour un montant de 1 933 euros ;

**Article 3 :** d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION  
PARLEMENT MONDIAL DES VILLES / GLOBAL PARLIAMENT OF MAYORS  
(GPM)  
ET COTISATION DE LA COMMUNE – ANNEE 2022**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Association Parlement Mondial des Villes / Global Parliament of Mayors (GPM) pour la période 2022-2026, et par conséquent sur le paiement des cotisations annuelles correspondantes.

Créée en octobre 2017, l'association vise à renforcer l'implication des villes dans l'élaboration des politiques nationales et internationales. Ses activités incluent :

- Des échanges d'expériences et de savoir-faire entre les membres ;
- L'organisation d'un sommet annuel et de séminaires réguliers ;
- Une plateforme d'échanges de bonnes pratiques, de documentations, de rapports d'experts mondiaux et de veille sur les grands enjeux à relever pour les villes du monde ;
- La diffusion de plaidoyers et de déclarations visant à amplifier la voix des Maires dans l'agenda politique, en particulier au niveau des organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies.

La Ville de Le Port a adhéré à l'Association Parlement Mondial des Villes – Global Parliament of Mayors (GPM) le 5 novembre 2019.

Malgré un ralentissement des échanges internationaux en raison de la crise sanitaire, l'objectif de cette adhésion est de continuer à s'enrichir culturellement au contact de ses membres et de tirer profit des échanges, rencontres et expertises sur les grands défis urbains de demain : transition écologique, protection littorale, préservation de nos ressources naturelles, santé publique, préservation de la démocratie, etc. En outre, cette adhésion s'inscrit, en cohérence, dans le nouveau cadre de coopération décentralisée adopté par le conseil municipal le 6 septembre 2022.

Ainsi, pour 2022, le montant de l'adhésion s'élève à 1 933 euros.

Pour rappel, conformément à la délibération n° 2020 - 026, le Maire est autorisé à renouveler l'adhésion, et par conséquent le versement des cotisations, aux associations dont la Ville est membre pendant la durée du mandat. En concertation avec le comptable public, il convient de délibérer individuellement pour chacune de ces associations.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Le Port à l'association Parlement Mondial des Villes / Global Parliament of Mayors (GPM) pour la période 2022-2026 ;
- d'approuver la cotisation de la Ville à GPM pour l'année 2022 pour un montant de 1 933 euros ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.